

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à dix-huit heures et dix minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la salle des arcades de Beaumont sur Lèze sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du vingt-cinq février deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, SEYTEL Isabelle, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GRANGE Régis, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, CANTEGRIL Jean-Marc, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, VANDERSTRAETEN François, Alain DEKKIL,

Suppléant : LABORDE Amédée, SARDA Manuel

Excusés :

BERGIA Jean-Marc, BOYER Denis, RUEDA Michel, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette (pouvoir à Pierre VIEL), GAY Jean-Louis, CAUHAPE Jean-Louis, DEJEAN Jean-Paul, DESCUNS Lyliane, JALOUX Philippe, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon, PANIFOUS Laurent, ANTOLINI Dominique.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur le Maire de Beaumont sur Lèze d'héberger la séance du Comité syndical. Il constate qu'en application de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum au tiers de l'effectif du Comité syndical est atteint.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président explique qu'un point d'information sans décision sera consacré au castor en fin de réunion.

Nouveau délégué au SMIVAL

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la désignation d'Alain DEKKIL comme délégué titulaire de la Communauté d'agglomération du Pays Foix Varilhes. Thibaud ESTRADE, titulaire jusqu'à présent, devient suppléant.

22-08 Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2022

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 février 2022.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Avenant n°2 au marché de diagnostics de réduction de vulnérabilité des enjeux sur le bassin de la Lèze pour affecter 2 400,00 €HT à la reprise de 8 rapports de diagnostics en raison de la modification de méthode à la demande de la DDT de l'Ariège et baisse

du montant global du marché de 37,50 €HT, soit un nouveau montant de marché de 135 0005,00 €HT,

- Adhésion au service Contrat-groupe d'assurance statutaire 2022-2025 du Centre de gestion de la Haute-Garonne pour les agents affiliés IRCANTEC et les agents affiliés CNRACL choix n°3 (franchise de 30 jours),
- Résiliation amiable du marché de renaturation de la berge du camping du Fossat avec l'entreprise Vinci Construction.

A la demande de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL, précise que l'entreprise retenue se disait incapable de réaliser les travaux de renaturation de berge du camping du Fossat dans le cadre contractuel établi. L'opération prévue en septembre 2021 n'a pas pu démarrer, malgré des échanges pour rechercher une solution négociée. Cette opération pourrait être groupée avec le chantier de renaturation de berge du camping du Fossat, pour lequel le Comité syndical a délibéré en février 2022.

22-09 Budget primitif 2022

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président invite le Comité syndical à examiner le budget primitif 2022. Il explique que dans les années à venir, le SMIVAL va entrer dans une phase d'investissement. Par exemple, le matin même en Comité de pilotage de l'étude de révision du programme pluriannuel de gestion des rivières, de nombreux projets ont été examinés, bien au-delà des capacités financières du syndicat et il conviendra donc de faire des choix.

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES détaille le contenu du budget primitif en soulignant plusieurs augmentations à prévoir en dépenses, notamment au compte 6132 la seconde et en principe dernière augmentation du loyer, ainsi que les frais d'affranchissement en hausse du fait de l'envoi des rapports d'études. Au compte 012, les frais de personnel augmentent en raison de l'embauche du Volontaire territorial en administration, dont la subvention de l'Etat a été perçue en 2021. Au chapitre 011 il propose 60 k€, représentant 19% des dépenses réelles, avec l'augmentation des fournitures administratives et d'affranchissement. Au compte 66, le remboursement des emprunts est en baisse. Les dépenses imprévues au compte 023 s'élèvent à 20 k€ pour pouvoir faire face à une crue. Le virement à la section d'investissement s'établit à 315 k€. Les recettes de fonctionnement contiennent 5 k€ d'atténuation de charges. Les contributions des EPCI FP doivent permettre de prendre en charge les études de danger sur les merlons de berges dont le montant s'élève à 200 k€. Elles ont été envisagées un moment à hauteur de 10%, puis revues à hauteur de 7% suite aux échanges avec les EPCI FP. Il souligne que les augmentations des contributions en valeur absolue restent modestes au regard du budget des EPCI FP. Il précise que l'étude ISL a mis en évidence que 80% des enjeux en zone inondable sont situés en Haute-Garonne et 20% en Ariège, ce qui correspond à la clé de répartition financière statutaire. Des subventions sont attendues de l'Agence de l'eau et de l'Etat à hauteur de 58 k€. Les dépenses d'investissement sont composées des actions prévues au PAPI d'intention, les travaux d'entretien des rivières, les kits de sauvegarde familiaux et les études. L'usage intensif des PC lors des visio-conférences incite à prévoir de renouveler le parc. Les dépenses imprévues s'élèvent à 28 k€. Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 10 k€. Les recettes d'investissement sont composées des subventions de l'Etat, de la Région, des Départements et de l'Agence de l'eau à hauteur de 412 k€. Le FCTVA devrait atteindre 10 k€.

Monsieur le Président explique que la Commission avait proposé une augmentation des contributions de 10%, revue à 7% suite aux échanges avec les EPCI FP. Il insiste sur le fait que cette augmentation ne représente pas des montants élevés au regard des enjeux de

la compétence GEMAPI. Il observe que le Comité syndical a eu raison de prévoir des imprévus. En effet, la crue de janvier 2022 a généré des embâcles que le SMIVAL va pouvoir retirer rapidement dans le cadre d'un marché à bon de commande. Ces interventions se font au cas par cas après expertise de l'équipe technique du SMIVAL. Il explique que le dernier rapport du GIEC prévoit une aggravation des précipitations et des sécheresses, y compris dans la vallée de la Lèze. Le changement climatique va nous rattraper et il est nécessaire de s'adapter. Lors de la crue de janvier 2022, la rivière Ariège est montée très haut et a fait refouler la Lèze, inondant le quartier du Massacre à Labarthe sur Lèze. Il considère donc dangereux d'implanter du foncier en secteur inondable. Il convient d'alerter les collègues élus qui prennent les décisions en matière d'urbanisme en faisant attention à ce genre d'événements qui peuvent générer des catastrophes humaines dramatiques. De plus, les érosions de berges menacent certaines maisons et leurs habitants.

Alain DEKKIL interroge sur la visite des services de l'Etat au sujet de la maison exposée aux érosions de berge à Saint Ybars.

Francis BOY informe que Madame la Sous-préfète de Saint Girons s'est rendue sur site avec lui et s'occupe de la situation.

Nicolas CALMES considère que la décision sera surtout financière entre la suppression de la maison et la protection par un enrochement ou un mur.

Monsieur le Président propose d'adopter les crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	60 100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	35 050,00
66 Charges financières	3 000,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	315 539,18
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 580,45
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	666 369,63

Recettes

013 Atténuation de charges	5 000,00
74 Dotations, subventions et participations	306 473,65
Total des recettes de fonctionnement	311 473,65
R 002 Résultat reporté ou anticipé	354 895,98
Total des recettes de fonctionnement cumulées	666 369,63

En section d'investissement

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	369 000,00
21 Immobilisations corporelles	65 000,00
23 Immobilisations en cours	240 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	10 500,00
020 Dépenses imprévues d'investissement	28 038,14
45 Total des opérations pour compte de tiers	192 000,00
041 Opérations patrimoniales	318 500,00
Restes à réaliser	286 965,88
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 510 004,02

Recettes

13 Subventions d'investissement	412 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 627,91
45 Opérations pour compte de tiers	87 730,00
021 Virement de la section de fonctionnement	315 539,18
040 Opérations d'ordre entre sections	32 580,45
041 Opérations patrimoniales	318 500,00
Restes à réaliser	324 226,77
R 001 Solde d'exécution reporté ou anticipé	8 799,71
Total des recettes d'investissement cumulées	1 510 004,02

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2022.

Introduction du castor

Monsieur le Président invite le Comité syndical à entendre une intervention du Comité écologique ariégeois, CEA, au sujet du projet de réintroduction du castor.

Daniel STRUB, du Comité écologique ariégeois, présente le castor. Cette espèce a été historiquement présente en Ariège, en témoigne le toponyme « Vèbre » d'un village à proximité de Foix et qui est le nom local du castor. Des ossements préhistoriques se retrouvent dans plusieurs grottes en Ariège. Cet animal est peu habile sur terre, beaucoup plus dans l'eau. Il est strictement végétarien, mange des écorces en hiver, des plantes herbacées le reste de l'année. Son activité se fait à 90% dans une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau. Aujourd'hui, le castor est présent en France sur le bassin de la Loire et le bassin du Rhône. Cette recolonisation a mis une centaine d'années, mais les grands barrages retardent sa colonisation. Daniel STRUB présente le castor comme un ingénieur de l'environnement, au même titre que les hommes, les éléphants, les vers de terre. Il participe au rajeunissement régulier des arbres en bord de rivière. La présence du castor pourrait être un critère d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau au titre de la directive cadre sur l'eau. Le castor a été éradiqué par l'homme au XVIème siècle, chassé pour sa viande, sa fourrure et le castoréum. Depuis douze millions d'années, c'est lui qui entretient les cours d'eau. De nombreuses espèces ont besoin du castor pour disposer d'un milieu adapté. La présence du castor entraîne une explosion de la biodiversité. Les barrages de castor recréent des zones humides qui peuvent stocker des quantités considérables d'eau, environ 1 m³ d'eau par mètre carré de zone humide. Cela participe à écrêter les crues et à restituer de l'eau en période d'étiage. Le castor participe également à dépolluer les eaux des matières en suspension et des pesticides solubles dans les corps gras, par l'activité microbienne dans les petites retenues de ses barrages. Il bénéficie d'un important capital sympathie. Il peut soulever parfois quelques problèmes à gérer, comme l'abrouissement des jeunes plantations en proximité immédiate de la rivière. Des méthodes de protection peuvent être réalisées comme des protections à gibier ou des clôtures électriques. Le coût des dégâts peut s'estimer à environ 10 € par castor, soit environ 10 €/km de berge. Les dégâts peuvent aussi bien venir d'une tempête qui fait tomber un arbre que d'un castor qui en a rongé l'écorce. Si les conditions sont favorables, la population de castors s'élève de manière exponentielle, avant de se stabiliser. En général, au début de la phase d'introduction, les dégâts signalés augmentent avec la population de castors puis disparaissent, comme si la population humaine s'habituaient à ces dégâts et finissait par les accepter. Il suggère que les syndicats de rivière prennent en charge l'introduction du castor et en supportent les indemnités liées aux dégâts.

Monsieur le Président s'interroge sur les réticences des populations vis-à-vis de la réintroduction du castor.

Jean-Marc CANTEGRIL s'interroge sur les causes de disparition du castor.

Alain DEDIEU s'étonne que le ragondin se développe très vite et pas le castor. Il s'inquiète que les bords de Lèze sont essentiellement des terres cultivables qui pourraient subir des dégâts.

Nicolas CALMES souhaiterait comprendre en quoi les barrages de castors seraient favorables à l'environnement, alors que les barrages humains sont décriés.

Alain DEKKIL interroge sur la cohabitation entre le castor et les activités humaines.

Daniel STRUB explique que le castor relevait du domaine des naturalistes. Il observe une forte méconnaissance du castor car les données scientifiques sont essentiellement en anglais. Il explique qu'ils ont été éradiqués car ce sont des proies faciles, chassées pour leur fourrure, leur viande. Il explique que selon les territoires, les ragondins et les castors peuvent cohabiter. Dans d'autres secteurs ils semblent antagonistes. Dans les premières années, le castor passe inaperçu. En phase d'expansion, il va faire tomber de nombreux jeunes sujets en berge, avant que ces impacts se stabilisent. Les dégâts restent vraisemblablement modestes. Les seuils humains sont immuables et imperméables, alors que les seuils de castors sont faible hauteur et perméables. L'abattage par le castor des arbres en bordure de rivière risque de réchauffer l'eau de la rivière, mais les retenues créent aussi des poches d'eaux froides. Les castors ne sont pas farouches et il est parfois nécessaire de protéger les enjeux en toute proximité de la rivière. Les solutions les plus durables sont généralement de donner davantage de place à la rivière.

Isabelle SEYTEL explique qu'on a peur de ce qu'on ne connaît pas. Elle considère que le castor est sans doute une des espèces positives sur les territoires.

Jean-Jacques MARTINEZ remercie Daniel STRUB pour sa présentation.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à dix-neuf heures quarante.

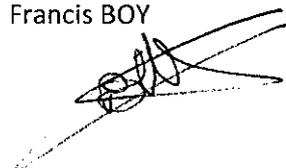
Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

22/08 Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2022

22/09 Budget primitif 2022

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

